

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION  
D'ARDRES ET DE LA VALLEE DE LA HEM**

**SEANCE PLENIERE DU 11 FEVRIER 2010**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix, le jeudi 11 février à dix neuf heures, l'assemblée s'est réunie, salle polyvalente de Brêmes les Ardres, sous la présidence de M. Vincent CHARLEMAGNE, Vice-Président, en suite de convocation envoyée le 3 février 2010.

**Membres en exercice : 45**

**Membres présents et votants : 41**

**Etaient présents :**

**MM. Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Gilles COTTREZ, Bruno DEJONGHE** remplacé par Mme Sylvie BONNIERE, Frédéric FEYS remplacé par M. Joël VANDERPOTTE, Mme Marie-Hélène LABRE, MM. Pierre-Yves ADRIANSEN, Etienne LARUE, Jean Claude VANDENBERGUE, André RINGOT, Jean-Claude OGEZ, Thierry POUSSIERE, Régis LOOTS remplacé par Mme Brigitte MARCQ, MM. Gabriel BERLY, Jean-Paul LELEU, Franck DELABASSERUE, Christophe CATEZ, Jacques HENARD remplacé par Mme Guislaine DESTREZ, MM. Francis SALOME, Guy VASSEUR, MM. Jean-Michel BOUHIN, Philippe BOIDIN, José BOUFFART, Lucien LOUCHEZ, Gérard FRANQUE, Olivier BERNARD, Marc GARENAUX, Vincent CHARLEMAGNE, Jean Marie BECLIN remplacé par M. Francis CHARLEMAGNE, MM. Jean Pierre LECLERCQ, Jean-Michel MARCOTTE remplacé par M. David FAYEULLE, Mme Marie-Claire SCOTTE, MM. Gérard LECOCQ, André COULON, Jean Michel GALLET, Jérôme BRIEZ, Jean-Claude HIRAUT, Mme Nicole DOYER remplacée par M. Jean-Paul VASSEUR, MM. Guy MINART, Roger BOUCHEL, Eric BAUDE.

**Excusés non remplacés par un suppléant :**

**M. Luc SANDRAS, Mme Sylvie DECLEMY, Sylvain JOUGLET, Mme Monique LASSALLE**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ludovic LOQUET

M. Vincent CHARLEMAGNE ouvre la séance en excusant M. MARCOTTE et en lui souhaitant un bon rétablissement au nom des élus du conseil communautaire. Puis il donne la parole à Monsieur le Maire de Brêmes les Ardres qui souhaite la bienvenue aux élus.

Il est ensuite procédé à l'appel des conseillers communautaires. Le quorum est atteint, sur 45 délégués, 41 sont présents.

**Secrétaire de séance :**

M. le 1<sup>er</sup> vice-Président procède à l'élection du secrétaire de séance. M. Ludovic LOQUET se propose et est élu à l'unanimité.

## **Validation du compte-rendu :**

Concernant l'approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2009, les délégués ne formulent aucune observation et adoptent à l'unanimité le compte rendu.

M. Charlemagne demande qui donne son accord à l'unanimité, le rattachement d'une question à l'ordre du jour de la séance sur l'ouverture de crédits au compte 23.

## **FINANCES**

### **D10-01 : Débat d'Orientation Budgétaires 2010**

Rapporteur : M. Charlemagne

M. Charlemagne rappelle que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif. Il permet également d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et offre l'opportunité d'un débat sur la stratégie financière du groupement.

Le DOB fait l'objet des remarques suivantes :

Monsieur Loquet souligne que les chiffres présentés dans le document font état d'une baisse de rentrée fiscale, et demande les intentions de la CCRAVH sur une éventuelle baisse de l'attribution de compensation comme le cas s'est déjà présenté en 2009 avec une baisse de 5%. Il fait également remarquer que les orientations ne comportent pas de projets d'investissement.

M. Charlemagne lui répond qu'il n'a pas d'informations pour l'instant sur les rentrées exactes en 2009 en terme de compensation après la réforme de la TP, pas plus d'informations pour 2011. Il pense que la CCRAVH ne devrait pas toucher plus aux compensations en 2010.

Concernant le manque d'investissements, il note qu'il n'y a certes pas de projets importants parce qu'il n'y a pas les finances en face. Il précise que c'est à l'Assemblée communautaire de décider des investissements à réaliser de manière collective. M. Loquet pense, en effet, qu'il appartient au bureau communautaire de faire les propositions d'investissements aux différentes commissions qui émettent des avis, pour être ensuite validée en séance plénière.

Suite à la remarque de M. Ogez concernant le SDIS, M. Charlemagne précise que la charge du SDIS est en augmentation régulière depuis que la CCRAVH supporte ce coût (depuis 2002). L'idée émise par la commission finances est d'actualiser le nombre d'habitants par commune sans toucher au coût / habitant afin de réévaluer le transfert de charge au profit de la CCRAVH.

M. Minart évoque l'augmentation annoncée du coût du ramassage des ordures ménagères / habitant. Selon les premières estimations, le SMIRTOM afficherait un coût de 98 euros / habitant. M. Minart pose la question de la fiabilité de l'étude conduisant à changer le mode de ramassage. Il fait part de son mécontentement en demandant aux délégués de la CCRAVH au SMIRTOM d'obtenir les comptes administratifs des années 2007 à 2009 ainsi que le budget primitif 2010. Il demande également une intervention de M. Rivenet en séance plénière afin

de donner des explications ou il s'engage à saisir la chambre régionale des comptes pour demander un audit financier.

M. Berly précise en effet que politiquement il sera difficile d'annoncer aux administrés que leurs poubelles seront ramassées moins souvent mais qu'ils paieront plus cher.

M. Bouhin indique que le nouveau mode de ramassage mis en place cette année permettra de réduire les coûts en 2011. M. Minart lui répond que si la CCRAVH fait une avance de fonds cette année en payant + 2 euros/habitant, elle devra se faire rembourser par le SMIRTOM.

M. Minart évoque ensuite le projet de CIAS pour demander au bureau communautaire de lancer le recrutement et surtout de prendre contact avec les personnes déjà en place dans les communes qui exerce la mission d'instruction des dossiers RSA. Il précise à cet effet, que les agents des communes passent du temps actuellement pour s'occuper de ces dossiers. Comment la CCRAVH va-t-elle compenser la valorisation financière de ce temps passé ?

M. Loquet revient sur l'absence de projets dans le DOB pour dire que sans investissement, un territoire se paupérise. Compte tenu de l'augmentation de la population sur notre territoire, on ne peut pas faire l'économie d'apporter des services nouveaux aux habitants.

M. Berly fait remarquer que c'est la première fois que sa commune ne disposera pas de chapiteau pour la fête communale et souhaite que la CCRAVH achète du nouveau matériel. Il souhaite que les contrôles de l'existant débutent afin de répondre à la réglementation. A ce sujet, M. Adriansen lui répond que le point sera fait lors du vote du budget.

M. Bouchel argumente à partir d'une note lue, l'augmentation des ordures ménagères pour les communes en 2010. Il remarque que deux prêts ont été contractés pour les zones d'activités des Moulins et du Pont sans pareil. M. Charlemagne lui répond que ces prêts obtenus à des taux intéressants se justifient par leur affectation à savoir des dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les subventions versées pour le tourisme, il préconise aux élus d'être « sage » tout comme en ce qui concerne les recrutements à la CCRAVH même si un seul recrutement n'est indiqué dans le DOB lié au CIAS.

M. Cottrez note que la zone d'activités du Pont Sans Pareil n'est pas reprise dans le DOB. Selon M. Prévost, il convient de réunir la commission développement économique pour préciser la nature des activités à accueillir sur le site. Ce qui permettra de répondre aux interrogations soulevées par M. Bernard qui ne voit pas où s'installer sur quelle zone et à quel prix. M. Loquet revient sur les travaux des bassins rendus nécessaire pour le raccordement au lotissement « les Charmilles » co-financés (50/50) par la CCRAVH et la Ville d'Ardres. Selon M. Loquet, au-delà de l'investissement, il convient de considérer les importants coûts de fonctionnement à venir sur un projet qui aurait pu être différemment pensé à son origine.

M. Prévost indique aux élus que l'aménagement de la zone d'activité de Zouafques est bloqué car la CCI s'en désintéresse. M. Bouchel rappelle ce qui est mentionné dans un courrier de M. Moitel (CCI) du 8 juin 2009, à savoir le retard des services de l'Etat.

Mme Bonnière demande pourquoi la subvention à l'office de tourisme est en augmentation. Le détail des subventions sera vu lors du vote du budget.

M. Loquet demande les suites du dossier d'extension des terrains à vocation économique autour de l'imprimerie Cache. M. Prévost lui dit qu'il n'a pas d'informations officielles de la Sous-préfecture et que cette zone d'activité n'est pas reprise dans le schéma directeur.

M. Berly et M. Minart reviennent sur le maximum de 1m<sup>3</sup>/semaine apporté en déchetterie. Le SEVADEC a déjà été alerté pour cette problématique et doit être contacté en direct. M. Charlemagne souhaite envoyer un courrier au SEVADEC en recommandé pour faire remonter le mécontentement des élus communautaire sur ce point. La question de l'annualisation du volume des dépôts doit être réfléchi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010.

## **HABITAT**

### **D10-02 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat**

Rapporteur : M. Adriansen

L'Assemblée se prononce favorablement à l'unanimité pour le versement d'un montant total de 650 euros de subventions, à Monsieur Etienne Larue, propriétaire occupant sur Autingues, dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat. Ce dernier, élu communautaire présent à la séance ne prend pas part au vote.

## **ENVIRONNEMENT**

### **D10-03 : Assainissement non collectif – convention avec l'Agence de l'Eau**

Rapporteur : M. Adriansen

M. le rapporteur indique que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a, dans le cadre de son 9ème Programme d'Interventions, institué une participation financière pour aider les particuliers, artisans, collectivités publiques, à réaliser un assainissement non collectif là où le zonage d'assainissement le permet, là où celui-ci est ou sera prochainement raccordé à une station d'épuration. Il précise que cette participation financière reçue par la collectivité est reversée au bénéficiaire lorsque les travaux correspondant auront fait l'objet d'un certificat de conformité délivré par la collectivité.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Agence de l'Eau, convention permettant :

- d'informer les particuliers et les artisans sur :
  - o l'intérêt de réaliser l'assainissement non collectif
  - o les aides de l'Agence et d'en assurer le suivi,
- de délivrer, après contrôle, les certificats de conformité des travaux,
- de percevoir et de reverser aux bénéficiaires les aides de l'Agence de l'Eau,

Ces différentes missions seront assurées par la Communauté de Communes.

### **D10-04 : schéma territorial éolien du Pays du Calais**

Rapporteur : M. Bouhin

M. le rapporteur précise que par délibération du 23 février 2007, le comité syndical du SYMPAC a approuvé le principe d'un portage d'une étude d'élaboration d'un schéma territorial éolien du Pays du Calais. L'étude étant confiée au cabinet Bocage le 13 décembre 2007. Celle-ci a permis de réaliser un diagnostic du territoire et de proposer des zones de

développement éolien (ZDE). Le territoire de la CCRAVH est concerné par une zone identifiée sur le document joint à la présente note de synthèse.

M. Bouhin rappelle la définition de la zone de développement éolien.

M. Adriansen rappelle que le site d'implantation de 4 éoliennes est prévu sur la commune de Nielles les Ardres dans une des plus belles plaines du secteur. Il dit que ce site gâchera le paysage, la vue sur la plaine maritime ainsi que la visibilité avec la chapelle de Guémy. 5 sites classés à proximité : chapelle de Guémy, allée des Tilleuls, chapelle des Carmes, la ferme du bastion, l'église de Nielles les Ardres. De plus, 4 à 5000 habitants résident autour du projet dans un rayon de 1,5 kilomètres. Il précise qu'il ne fait pas le procès des éoliennes mais qu'il est contre l'étude présentée. Au SYMPAC, les trois communautés de communes ont refusé l'implantation d'éoliennes, il reste des projets offshore (porté par l'agglomération de Calais) et la CCRAVH.

M. Minart considère que le conseil municipal de chaque collectivité doit être consulté préalablement au vote communautaire.

M. Salomé rappelle que c'est au conseil municipal de Nielles les Ardres de décider sur sa commune et non au conseil communautaire de décider pour les communes.

M. Delabasserue fait l'historique de la prise de décision du Conseil municipal à Louches. Premier contact avec Vestinvest le 14 janvier 2004. Décision défavorable du conseil et cet avis n'a pas changé depuis. Pour lui, l'éolien est une énergie d'appoint. EDF doit racheter l'électricité plus chère pour l'instant. Ensuite, il craint que ce ne soit les contribuables qui payent.

Monsieur Salomé réitère sa volonté de faire délibérer préalablement les communes et considère que l'inverse n'a pas de sens puisque cela annihile de fait les éventuelles positions municipales. Cette logique est partagée par un certain nombre d'élus.

L'Assemblée décide à la majorité des voix (29 voix contre) de ne pas valider les propositions formulées dans le schéma territorial éolien du Pays du Calais.

## **QUESTION SUPPLEMENTAIRE : FINANCES**

### **D10-05 : ouverture de crédits en investissement**

Rapporteur : M. Charlemagne

Il convient d'ouvrir au compte 23 en section investissement des crédits supplémentaires pour un montant de 1000 euros dû à une mauvaise évaluation au budget primitif du coût de l'étude résorption des zones d'ombre. Ces crédits seront reportés au budget primitif 2010.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser cette ouverture de crédits à hauteur de 1000 euros au compte 23 et de reporter ces crédits au budget primitif 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.